

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 9 juillet à 14 h 30
« Le rôle des retraités dans la société »

Document N°3.1

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Les enfants des baby-boomers votent par intermittence,
surtout quand ils sont peu diplômés**

*Stéphane Jugnot et Nicolas Frémeaux
INSEE, France portrait social, édition 2010*

Les enfants des *baby-boomers* votent par intermittence, surtout quand ils sont peu diplômés

Stéphane Jugnot, Nicolas Frémeaux*

Depuis la fin des années soixante-dix, l'abstention tend à s'accroître d'un scrutin à l'autre. Les milieux sociaux les moins favorisés, les personnes les plus en marge du marché du travail sont les plus prompts à s'abstenir, mais il existe aussi des différences importantes entre générations. Elles commencent dès l'inscription sur les listes électorales : les jeunes générations sont moins souvent inscrites que leurs aînées et l'écart est nettement plus élevé pour les non-diplômés. Du fait de leurs relativement faibles taux d'inscription et de participation, les plus jeunes apparaissent sous-représentés parmi les votants, comme les chômeurs, les habitants des zones urbaines sensibles, les familles monoparentales, les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce. À l'opposé, les agriculteurs exploitants et les retraités sont sur-représentés, comme les ruraux et les cadres. L'abstention systématique à différents scrutins successifs reste limitée, concernant environ 8 % des inscrits ; ceux qui s'abstiennent le plus à une élection donnée sont avant tout des électeurs intermittents. L'importance du vote intermittent pose la question de la capacité des différents scrutins à motiver l'électeur, donc celle des enjeux.

Depuis la fin des années 1970, l'abstention tend à s'accroître d'un scrutin à l'autre. Aux élections présidentielles, l'abstention s'élève ainsi progressivement de 16 % à 28 % au premier tour, et de 13 % à 20 % au second tour, entre les élections de 1974 et celles de 2002. En 2007, le taux d'abstention retombe à 16 %, à un niveau proche de celui de 1965, première élection du Président de la République au suffrage universel direct depuis 1848. Mais ce recul ne marque pas forcément une inversion de tendance et n'est peut être qu'une exception comme le fut, dans l'autre sens, le scrutin de 1969, intervenu dans le contexte particulier de la démission du Général De Gaulle (30 % d'abstention au second tour). Car le recul tendanciel de la participation électorale s'observe à tous les types de scrutins. Pour les élections législatives, qui étaient le principal scrutin national jusqu'à la Cinquième République, l'abstention dépassait rarement les 20 % au premier tour, des années 1920 jusqu'aux années 1970 (hormis un pic d'abstention à 31 % en 1962). Depuis les élections législatives de 1988, ce taux de 20 % est presque devenu un plancher : en 2007, l'abstention a frôlé les 40 % au premier tour. Cette tendance au recul de la participation électorale s'observe aux autres élections (européennes, municipales, etc.) et ne semble pas être spécifiquement française : d'autres démocraties occidentales la connaissent.

De nombreuses études montrent que les milieux sociaux les moins favorisés, les personnes les plus en marge du marché du travail sont les plus prompts à s'abstenir. Braconnier & Dormagen (2007) parlent ainsi d'« exclusion politique des milieux populaires ». Les enquêtes sur la participation électorale, réalisées régulièrement par l'Insee depuis la fin des années 1980, confortent ces analyses (*encadré 1* ; Morin, 1990 ; Héran, 1995 ; Héran, 1997 ; Clanché, 2003 ; Desesquelles, 2004). Elles montrent qu'un faible niveau de diplôme éloigne

* Au moment de la réalisation de ces travaux, Stéphane Jugnot travaillait à l'Insee, Nicolas Frémeaux était élève de l'École d'économie de Paris.

des urnes, que le travail stable et la propriété du logement sont favorables au civisme, comme le service de l'État. Elles montrent aussi l'absence de différences entre les hommes et les femmes mais un effet important de l'âge, les plus jeunes s'abstenant davantage.

En reliant la participation électorale aux caractéristiques des personnes inscrites sur les listes électorales, l'accent est mis sur l'électeur, sur sa responsabilité, si la non-participation est vue comme le signe d'un désintérêt pour la vie de la cité. Il est mis sur celle de la société si la non-participation devient le signe d'une exclusion, d'une marginalisation. Par analogie avec une grille de lecture économique, où l'élection serait le lieu de rencontre entre une offre politique, portée par les candidats, et une demande, celle des électeurs, l'étude de la relation entre non-participation et caractéristiques individuelles des inscrits revient à privilégier plutôt le côté de la demande. Mais d'autres analyses interrogent le fonctionnement du « marché »,

Encadré 1

Les sources statistiques

Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages

Le dispositif d'Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie (EPCV) a été mis en place à partir de 1996 dans le but de produire divers indicateurs sociaux annuels. Le fait d'être inscrit sur les listes électorales figure parmi les questions posées aux enquêtés. Ils sont également interrogés sur leur participation à une série de scrutins récents parmi une liste variable d'une année sur l'autre.

Par rapport aux enquêtes sur la participation électorale, ces enquêtes présentent l'avantage de proposer de nombreuses informations sur les caractéristiques des personnes. La richesse des analyses est toutefois limitée par la taille réduite de l'échantillon. L'étude de l'inscription électorale s'appuie ainsi sur environ 5 000 répondants par an, majeurs et de nationalité française, un peu moins du double en 2003, soit 50 500 personnes sur neuf ans, dont 5400 non-inscrits. Par comparaison, l'enquête sur la participation électorale de 2007-2008 s'appuie sur 39 500 répondants.

Pour cette raison, les résultats issus des enquêtes EPCV sont construits en compilant plusieurs enquêtes successives de façon à permettre des analyses plus fines et plus robustes. La situation décrite est donc une situation moyenne sur plusieurs années. Sauf exception, l'analyse de l'inscription s'appuie sur les neuf enquêtes.

L'analyse du vote aux élections nationales repose en revanche sur trois enquêtes uniquement, celle de 1996, 1998 et 2003, de façon à s'appuyer sur trois scrutins différents (élections législatives de 1997 et élections présidentielles de 1995 et 2002), avec des enquêtés interrogés avec le même recul pour assurer un traitement homogène. Au total, 17 600 répondants inscrits sont ainsi pris en compte, dont 2 400 abstentionnistes.

Les enquêtes sur la participation électorale

Depuis la fin des années 1980, l'Insee réalise des enquêtes sur la participation électorale. Elles permettent d'analyser plus finement les comportements de participation que l'étude des simples taux de participation instantanés publiés par le ministère de l'Intérieur. En suivant le comportement des inscrits entre deux tours d'un même scrutin et entre différents scrutins successifs, elles permettent de mettre en évidence l'intermittence du vote, en distinguant les votants systématiques, les abstentionnistes systématiques et les électeurs intermittents. Uniquement exploitables au niveau national à la fin des années 1980, ces opérations sont désormais réalisées sur des échantillons de taille importante pour permettre quelques analyses régionales.

En pratique, l'Insee tire un échantillon de communes puis d'électeurs dans le fichier national des électeurs qu'il gère pour éviter les inscriptions multiples. Ses enquêteurs vont ensuite consulter les listes d'émargement, en préfecture ou sous-préfecture selon les cas, en s'appuyant sur une disposition du code électoral qui prévoit que tout électeur peut consulter les listes d'émargements dans les dix jours suivant le scrutin. Le fichier électoral comporte peu d'informations sociodémographiques : essentiellement le lieu de naissance, le sexe et l'âge. D'autres informations issues du recensement peuvent toutefois être récupérées par l'intermédiaire de l'échantillon démographique permanent. Jusqu'à la mise en place du nouveau mode de collecte du recensement, dont les premiers résultats ont été diffusés en 2008, le dernier recensement disponible pouvait toutefois être ancien de plusieurs années par rapport au scrutin étudié.

c'est-à-dire les règles institutionnelles. Par exemple, à partir d'une analyse économétrique de 151 élections dans 61 pays, Blais et *alii* (2003) concluent que la participation est nettement plus forte quand le vote est obligatoire et que cette obligation est accompagnée de sanctions réelles, que la facilité de voter (par correspondance, par procuration, par anticipation) a également un effet positif sur la participation, mais que les conditions d'inscription (obligatoire ou non, possibilité de s'inscrire jusqu'au dernier moment) ou le jour de vote (en semaine ou non), ne jouent pas. De son côté, le Centre d'analyse stratégique (2007) voit dans l'inscription « universelle » une piste à explorer, comme une réponse à la « mal-inscription » dénoncée par Braconnier & Dormagen (2007) ; ce terme désignant le fait d'être inscrit ailleurs que dans sa commune ou son quartier de résidence, faute d'avoir entrepris les démarches nécessaires à la suite d'un déménagement.

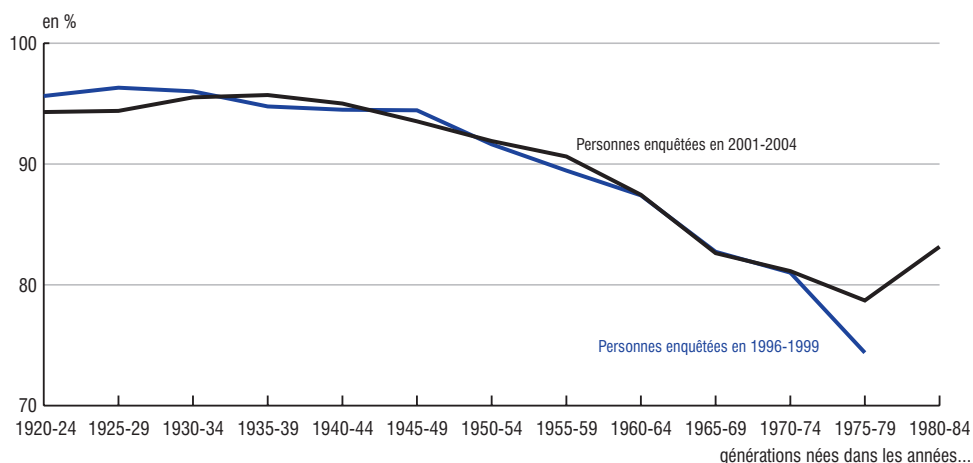
Le recul de la participation électorale pose aussi la question de la responsabilité de l'offre politique, car Blais et *alii* (2003) montrent que la participation est plus élevée quand le scrutin est proportionnel ou « mixte compensatoire », c'est-à-dire quand tous les partis ont des chances d'avoir des élus. Cette étude revient sur l'importance des enjeux, comme facteur de mobilisation des électeurs. En premier lieu, on constate qu'en amont du degré de participation électorale des électeurs qui figurent sur les listes électorales, il existe des inégalités de situation face à l'inscription sur ces listes : il faut aussi les prendre en compte pour saisir l'ampleur de la déformation de la représentativité des votants par rapport au corps électoral potentiel.

S'inscrire sur les listes : un effet de génération important

Près de neuf Français sur dix en âge de voter se déclarent inscrits sur les listes électorales, selon les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, collectées chaque année de 1996 à 2004 par l'Insee (les Français vivant hors ménages, en prison, en maison de retraites, etc., ne sont pas pris en compte ici). Les variations d'une année sur l'autre sont relativement faibles : une fois inscrit, on le reste, sauf en cas de radiation à la suite d'une décision de justice ou à la suite d'un déménagement.

Il existe un effet de génération marqué pour l'inscription sur les listes électorales (*figure 1*). Si près de 95 % des personnes nées avant la fin des années 1940 se déclarent inscrites, le taux

1. Taux d'inscription selon l'année de naissance



Champ : France métropolitaine, personnes de 19 ans ou plus et de nationalité française vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV, 1996-2004).

d'inscription décline ensuite d'une génération à l'autre, pour les baby-boomers, qui atteignent l'âge de voter à partir du début des années 1970, puis pour leurs enfants. C'est donc chez les plus jeunes que le taux d'inscription est le plus faible : interrogés alors qu'ils ont autour de vingt ans, les jeunes nés entre 1975 et 1979 ne sont que 74 % à se déclarer inscrits. L'entrée dans la vie civique ne se fait toutefois pas forcément dès la majorité : cinq ans plus tard, la même génération se déclare inscrite à 78 %. La comparaison des taux d'inscription d'une même génération à cinq ans d'intervalle suggère toutefois que la probabilité d'être inscrit se stabilise au-delà de la trentaine.

Néanmoins, au début des années 2000, le taux d'inscription des plus jeunes augmente fortement. Interrogés alors qu'ils ont eux aussi autour de vingt ans, les jeunes nés entre 1980 et 1984 sont 83 % à se déclarer inscrits, presque dix points de plus que leurs aînés interrogés aux mêmes âges. Entre-temps, l'inscription d'office des personnes âgées de 18 ans sur les listes électorales, prévue par la loi du 10 novembre 1997, a été facilitée : depuis 2001, la procédure a été simplifiée¹.

Faire peu d'études écarte de plus en plus des listes électorales

Les caractéristiques individuelles des personnes, telles que leur niveau de vie, leur situation d'activité, leur situation d'emploi ou leur position socioprofessionnelle, ont pu changer entre la date de leur première inscription sur les listes électorales et la date de l'enquête. Parmi les informations biographiques disponibles dans les enquêtes sur les conditions de vie, l'influence du niveau d'études, de la nationalité à la naissance et de la position socioprofessionnelle du père durant la majeure partie de la scolarité peut être examinée. Quand on cherche à démêler l'influence de ces différents facteurs, y compris le niveau d'études, tous ne jouent pas avec la même intensité à tous les âges. Pour les plus âgés, seul le niveau d'études joue significativement. Son influence est significative pour toutes les générations.

D'une façon générale, les moins diplômés restent plus fréquemment en marge que les autres mais l'écart est nettement plus important pour les plus jeunes (figure 2). En moyenne, au tournant des années 2000, 87 % des 35 ans ou moins ayant suivi des études supérieures sont inscrits. Au même niveau d'études, ils sont 93 % chez les 36-55 ans et 96 % pour les plus de 55 ans. Au bas de l'échelle des niveaux de formation, seuls 65 % des 35 ans ou moins n'ayant pas dépassé le 1^{er} cycle de l'enseignement général (collège) sont inscrits. Mais c'est le cas de 92 % des plus de 55 ans qui n'ont pas atteint la fin des études primaires.

Parmi les autres facteurs, la position socioprofessionnelle du père durant les études joue un peu. En particulier, être enfant d'agriculteur favorise le fait d'être inscrit. Ce résultat rejoint les observations, faites régulièrement au lendemain des scrutins, d'une meilleure participation dans les communes rurales. En dehors des plus âgés, pour lesquels le mode d'acquisition de la nationalité ne joue pas, la propension à être inscrit est plus faible pour les Français par acquisition : en moyenne, 57 % des français par acquisition de 35 ans ou moins se déclarent inscrits, contre 81 % des français de naissance du même âge. Chez les 36-55 ans, l'écart n'est que de 9 points.

1. Comme il n'existe pas de registre de population en France, l'inscription d'office des jeunes majeurs est prononcée par des commissions administratives communales chargées de la révision des listes électorales. Elles s'appuient sur des listes de jeunes potentiellement concernés, transmises aux communes par l'Insee. Les sources d'informations mobilisées pour établir ces listes ne garantissant ni la nationalité française, ni la commune de résidence, les communes procédaient au départ à des vérifications préalables. En milieu urbain notamment, les jeunes étaient souvent invités à venir déposer en mairie toutes les pièces justificatives nécessaires, ce qui décourageait certains d'entre eux. Dans son rapport d'information parlementaire, Jean-Pierre Dufau (2001) estime qu'un jeune sur deux potentiellement concerné en 2001 a été finalement inscrit d'office. Depuis 2001, la procédure a été simplifiée. L'usage exclusif des fichiers du recensement du service national garantit la nationalité française. Quant à la domiciliation, elle peut être validée par l'absence de retour de type « n'habite pas l'adresse indiquée » au courrier d'information envoyé par la commune.

2. La variation du taux d'inscription par niveau d'études s'accroît entre générations

en %

	Part des inscrits	Part des personnes ayant le niveau d'études considéré dans la tranche d'âge
35 ans ou moins		
1 ^{er} cycle d'enseignement général ou inférieur	65	10
2 nd cycle d'enseignement général	76	9
Enseignement technique ou professionnel, court	77	27
Enseignement technique ou professionnel, long	82	11
Enseignement supérieur	87	43
36-55 ans		
Dernière année d'études primaires	87	14
1 ^{er} cycle d'enseignement général	87	13
2 nd cycle d'enseignement général	89	12
Enseignement technique ou professionnel, court	91	34
Enseignement technique ou professionnel, long	93	6
Enseignement supérieur	93	23
56 ans ou plus		
Avant la fin des études primaires	92	13
Dernière année d'études primaires	96	40
1 ^{er} cycle d'enseignement général	96	11
2 nd cycle d'enseignement général	96	8
Enseignement technique ou professionnel, court	95	15
Enseignement technique ou professionnel, long	97	3
Enseignement supérieur	96	10

Champ : France métropolitaine, personnes de 19 ans ou plus et de nationalité française vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 87 % des personnes de 35 ans ou moins diplômées de l'enseignement supérieur sont inscrites sur les listes électorales ; les personnes diplômées de l'enseignement supérieur représentent 43 % des 35 ans ou moins.

Source : Insee, dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV, 1997-2004).

Pour les plus jeunes, entrés récemment dans l'espace civique, le lien entre leur situation présente à la date d'enquête et le fait qu'ils se déclarent inscrits ou non renseigne sur les facteurs qui favorisent la propension à s'inscrire au moment où la question se pose le plus. Les différences sont importantes selon le niveau d'études atteint et le constat déjà fait pour l'ensemble des 35 ans ou moins reste valable pour les 19-25 ans : 58 % d'inscrits parmi les jeunes non qualifiés qui n'ont pas atteint le lycée, 75 % pour les autres jeunes qui n'ont pas dépassé le secondaire, 69 % pour les jeunes passés par un enseignement professionnel supérieur court, etc. La situation d'activité joue aussi : les jeunes encore en études sont nettement plus souvent inscrits que les jeunes chômeurs (83 % contre 72 %), les jeunes en emploi se situant entre les deux. Concernant le lieu de résidence, 89 % des jeunes résidant dans l'espace rural sont inscrits, contre 75 % de ceux qui habitent un pôle urbain. Dans les zones urbaines sensibles, ils ne sont que 63 % à être inscrits.

Naturellement, tous ces facteurs s'entrecroisent : le niveau de formation et la situation d'emploi des jeunes sont liés ; la composition sociale d'une zone urbaine sensible n'est pas la même que celle d'une commune de l'espace rural ; l'origine sociale des parents influence par ailleurs les parcours scolaires, etc. Lorsque l'on tente d'isoler les effets croisés de ces différents facteurs, le niveau de formation, la situation d'activité, le lieu de résidence ou la nationalité à la naissance restent des facteurs significatifs des différences de propension à être inscrit. En revanche, pour ceux qui sont en emploi, la précarité de l'emploi n'apparaît plus déterminante.

Une fois inscrit, il faut encore voter

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique », rappellent les cartes électorales. Si l'inscription sur les listes électorales ouvre un droit, chacun reste libre d'en user ensuite. Les enquêtes sur les conditions de vie permettent là encore de voir si, en fonction de certaines caractéristiques personnelles, certains votent davantage que d'autres. Quelques questions abordent en effet la participation à des scrutins récents. Seul le vote aux élections nationales est étudié ici. L'analyse est faite à partir des comportements de participation à trois votes successifs : le premier tour de l'élection présidentielle de 1995, le premier tour des élections législatives de 1997 et le premier tour de l'élection présidentielle de 2002. En moyenne sur les trois votes, 86 % des inscrits déclarent avoir voté, soit une abstention de 14 %, sur un champ d'environ 37 millions d'inscrits. L'abstention déclarée par les personnes vivant dans des ménages ordinaires est donc significativement inférieure à celle enregistrée par le ministère de l'Intérieur sur l'ensemble des inscrits (cf. *supra*).

Là encore, l'âge est un facteur déterminant : les trois votes pris en compte n'ont mobilisé en moyenne que 73 % des moins de 26 ans inscrits sur les listes électorales, contre 90 % des inscrits de 50 ans ou plus (*figure 3*). Comme pour la propension à s'inscrire sur les listes, des différences notables existent selon le niveau d'études. Parmi les jeunes, ceux qui sont encore étudiants sont plus souvent inscrits que ceux qui sont entrés sur le marché du travail (cf. *supra*), mais parmi les jeunes inscrits, les étudiants ont en revanche moins voté. Par ailleurs, à tout âge, la précarité éloigne des urnes. 25 % des 35 ans ou moins au chômage indiquent ne pas avoir voté : c'est 6 points de plus que les jeunes en emploi. 19 % des 36-49 ans au chômage n'ont pas voté : c'est 8 points de plus que ceux qui ont un emploi. De même, un bénéficiaire du RMI sur quatre déclare ne pas avoir voté. Les fonctionnaires, en revanche, votent davantage que les autres salariés, quel que soit leur âge. La relation entre ces différents facteurs et le fait de déclarer avoir voté reste significative quand on cherche à mesurer les effets spécifiques propres de chacun. Être en couple ou habiter dans une commune de l'espace rural a aussi un effet positif significatif sur le vote, tandis qu'être français par acquisition, habiter une zone urbaine sensible ou être en situation de monoparentalité éloigne des urnes. En revanche, le type de contrat de travail et le niveau de vie n'ont pas d'effet significatif, une fois les autres facteurs pris en compte. Par ailleurs, le fait d'être investi d'une responsabilité dans au moins une association va de pair avec une moindre abstention, surtout par rapport à des non-adhérents (*encadré 2*).

Les facteurs qui influencent la propension à s'inscrire sur les listes électorales puis, étant inscrit, la propension à voter, s'accumulent et conduisent à déformer sensiblement la composition du corps électoral participant par rapport à la composition du corps électoral potentiel, c'est-à-dire l'ensemble des hommes et des femmes majeurs de nationalité française. En moyenne, lors des trois scrutins étudiés, 73 % des moins de 26 ans inscrits ont voté, mais 20 % des jeunes de cet âge n'étaient pas inscrits sur les listes. Au total, la participation réelle, par rapport au corps électoral potentiel s'élève donc à 59 %. De ce fait, les moins de 26 ans représentent 9 % des votants alors qu'ils sont 12 % du corps électoral potentiel. Si tous les jeunes s'étaient inscrits et avaient voté avec une voix comptant pour 0,8 voix, la même déformation de la représentation de la population parmi les votants aurait été obtenue.

Sous cet angle, les catégories les plus sous-représentées parmi les votants sont d'abord les RMIstes, les étudiants et les chômeurs, les jeunes, puis les habitants des zones urbaines sensibles, les salariés intérimaires ou en CDD, les familles monoparentales, les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce. À l'opposé, les catégories sur-représentées sont les agriculteurs exploitants et les retraités, plus largement, les 50 ans ou plus, puis les habitants des communes à dominante rurale et les cadres : si tous les électeurs potentiels avaient voté, il aurait fallu que leur voix compte pour 1,1 voix pour que leur poids parmi les votants soit le même. La même analyse conduite sur des scrutins locaux, les élections régionales ou municipales, moins mobilisateurs en moyenne que les scrutins nationaux, accroîtrait sans doute la distorsion.

3. Non-inscription et non-participation se cumulent pour déformer la représentativité du corps électoral

	Taux d'inscription sur les listes électorales (en %)	Taux de participation au 1 ^{er} tour de scrutins nationaux ¹ (en %)	Participation au scrutin par rapport au corps électoral potentiel (en %)	«Valeur» d'une voix
Genre				
Homme	90	87	78	1,0
Femme	90	86	77	1,0
Tranche d'âge				
Moins de 26 ans	80	73	59	0,8
26-35 ans	84	82	69	0,9
36-49 ans	90	87	79	1,0
50-65 ans	95	91	86	1,1
66 ans ou plus	96	90	86	1,1
Nationalité à la naissance				
Française	90	86	78	1,0
Autres	81	84	68	0,9
Type de ménage				
Personne seule	89	84	75	1,0
Couple sans enfant	94	89	83	1,1
Couple avec enfant(s)	89	86	77	1,0
Famille monoparentale	81	82	66	0,8
Commune de résidence				
Pôle urbain ville-centre	86	85	73	0,9
Pôle urbain banlieue	90	86	77	1,0
Périurbain	93	86	80	1,0
Rural	94	89	84	1,1
Résidence en zone urbaine sensible				
Oui	80	81	64	0,8
Non	91	87	79	1,0
Niveau de vie²				
1 ^{er} quartile	86	83	71	0,9
2 ^e quartile	89	86	77	1,0
3 ^e quartile	91	87	80	1,0
4 ^e quartile	94	88	82	1,1
RMiste				
Oui	73	74	54	0,7
Non	90	87	78	1,0
Statut d'occupation				
En emploi	90	87	78	1,0
Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)	78	79	61	0,8
Étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré	82	72	59	0,8
Autre inactif	87	82	71	0,9
Retraité ou pré-retraité	96	91	87	1,1
Femme au foyer	88	85	75	1,0
Type de contrat des salariés				
Intérim, CDD	80	80	64	0,8
CDI, à temps complet	91	87	80	1,0
CDI, à temps partiel	91	87	79	1,0
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteur exploitant	96	92	88	1,1
Artisan, commerçant, chefs d'entreprise	89	86	77	1,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	93	88	82	1,1
Profession intermédiaire	92	88	80	1,0
Employé	87	85	74	0,9
<i>dont : employé de commerce</i>	84	80	67	0,9
Ouvrier qualifié	86	83	72	0,9
Ouvrier non qualifié	83	80	67	0,9
Retraité	96	91	88	1,1
Autre inactif	82	77	64	0,8

1. Participation au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 1995 pour les personnes enquêtées en 1996 ; participation au 1^{er} tour des élections législatives de 1997 pour les personnes enquêtées en 1998 ; participation au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 2002 pour les personnes enquêtées en 2003.

2. Le niveau de vie correspond au revenu du ménage par unité de consommation. Le 1^{er} quartile regroupe le quart des ménages ayant le niveau de vie le plus faible. À l'inverse, le 4^e quartile correspond au quart des ménages ayant le niveau de vie le plus élevé.

Champ : France métropolitaine, personnes de 19 ans ou plus et de nationalité française vivant en ménage ordinaire.

Lecture : les personnes de moins de 26 ans sont à 80 % inscrites sur les listes électorales ; les moins de 26 ans inscrits ont voté à 73 % en moyenne au 1^{er} tour d'un scrutin national¹. La participation par rapport au corps électoral potentiel s'élève ainsi à 59 %. Les moins de 26 ans sont sous-représentés parmi les votants. Autrement dit, si tous les jeunes de moins de 26 ans s'étaient inscrits et avaient voté, il aurait fallu que leur voix ne compte que pour 0,8 voix pour que leur poids parmi les votants fut le même.

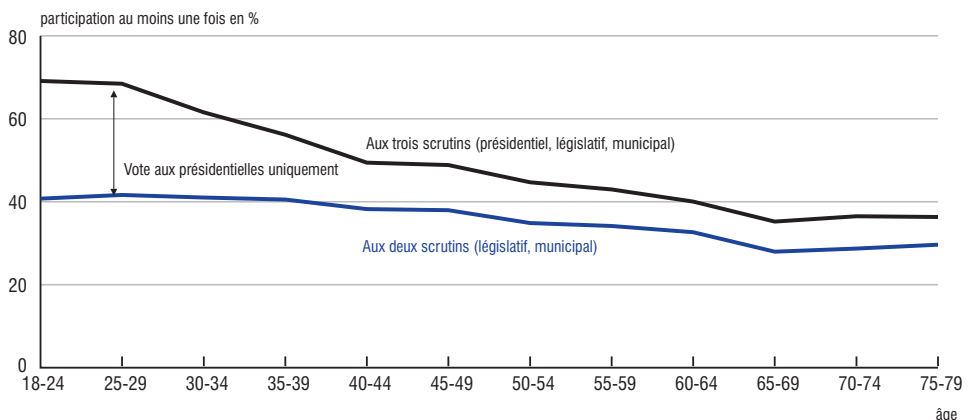
Source : Insee, dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV ; 1996, 1998, 2003).

Une abstention non systématique qui soulève la question des enjeux

L'analyse qui précède s'appuie sur des photos instantanées observant la participation à un scrutin donné. Un suivi longitudinal du comportement des électeurs d'une élection à l'autre conduit à nuancer le diagnostic d'un retrait croissant de la vie civique. Car l'augmentation de l'abstention résulte moins d'une abstention systématique que d'un recul du vote systématique au profit d'un vote intermittent. C'est ce que montrent les enquêtes successives réalisées par l'Insee sur la participation électorale, sur l'ensemble des inscrits, qu'ils vivent en ménage ordinaire ou non. Seuls 8 % des électeurs inscrits se sont ainsi abstenus systématiquement aux quatre scrutins suivis par le panel 1988-1989 (élections présidentielle et législatives, référendum sur la Nouvelle-Calédonie et élections municipales). La proportion est la même pour les trois scrutins suivis par le panel 1995-1997 (élections présidentielle, municipales et législatives). Elle est proche pour les quatre scrutins du panel 2002-2004 (élections présidentielle, législatives, régionales et européennes). Enfin, sur les trois scrutins suivis en 2007-2008 (élections présidentielle, législatives et municipales), l'abstention systématique s'élève encore à 8 %, tandis que le vote systématique ne concerne que 42 % des électeurs. En comparaison, le taux d'abstention le plus bas, observé au premier tour de l'élection présidentielle de 1988 et aux deux tours de l'élection de 2007, est deux fois plus élevé, atteignant 16 %. En 1995 et en 2002, l'abstention dépasse même 20 % au second tour (qui est celui qui mobilise le plus).

Malgré tout, l'élection présidentielle est l'élection privilégiée par l'électeur intermittent, notamment chez les jeunes, par ailleurs plus souvent intermittents que les autres. Sur les trois élections de 2007-2008, près de sept jeunes de moins de 30 ans sur dix ont voté par intermittence, dont trois en ne votant que lors du scrutin présidentiel (figure 4). En comparaison, chez les quarantennaires, cinq sur dix ont voté par intermittence, dont un seul en ne votant qu'au scrutin présidentiel. L'intermittence du vote marque donc une hiérarchisation des scrutins, davantage marquée pour les jeunes, mais aussi pour les moins diplômés ou les plus précaires. Derrière cette hiérarchisation, la question des enjeux et de l'offre politique se pose.

4. L'importance du vote intermittent en 2007-2008 selon l'âge



Champ : France métropolitaine, ensemble des électeurs inscrits.

Lecture : 69 % des jeunes de 18 à 24 ans inscrits sur les listes électorales ont voté au moins une fois aux trois derniers scrutins, ils ne sont que 41 % à avoir voté au moins une fois aux deux derniers ; 28 % n'ont donc voté qu'aux élections présidentielles.

Source : insee, enquête sur la participation électorale 2007-2008.

Le lien entre le vote et d'autres formes de participation sociale est modéré

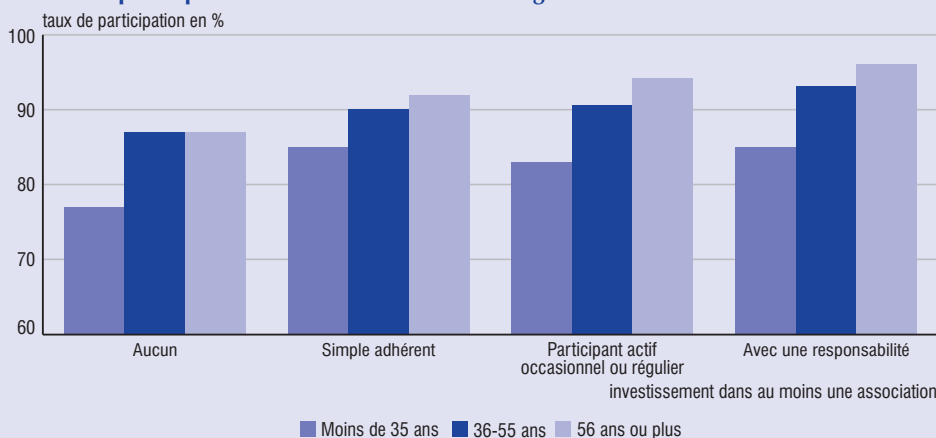
Voter est une forme de participation sociale, dans le cadre de « rendez-vous » réguliers mais ponctuels. La vie associative est une autre forme d'implication, qui peut se vivre plus au quotidien, soit comme adhérent plus ou moins actif, soit comme responsable. La question de la complémentarité de ces deux formes d'investissement peut donc se poser. D'un côté, si la non-participation électorale est interprétée comme la résultante d'une précarisation sociale qui marginalise, on pourrait s'attendre à ce qu'elle s'accompagne aussi d'une moindre implication associative, d'autant que l'époque ne semble plus aux grands mouvements collectifs qui ont pu exister dans le passé. D'un autre côté, certains politologues rapprochent le désinvestissement électoral et l'investissement associatif, par exemple au profit d'associations humanitaires ou environnementales.

S'intéressant à l'investissement associatif, Febvre et Muller (2002) ont montré que celui-ci augmentait avec le niveau de diplôme et le niveau de vie et qu'il était moins important chez les plus jeunes. Ce constat rejoint celui fait pour l'implication électorale. La plus forte implication des hommes en matière d'investissement associatif n'est en revanche pas observée en matière électorale où l'effet du genre est peu, voire pas significatif.

Des facteurs jouent donc dans le même sens pour l'implication associative et pour l'implication aux élections suggérant que les deux vont de pair. En ne tenant pas compte des associations sportives, une analyse « toutes choses égales par ailleurs », prenant en compte les caractéristiques déjà évoquées comme influençant l'implication électorale, suggère également que le fait d'être investi d'une responsabilité dans au moins une association va de pair avec une moindre abstention, surtout par rapport à des non-adhérents.

L'effet est toutefois loin d'être massif. 9 % des inscrits déclarent avoir des responsabilités dans au moins une association, 7 % chez les moins de 35 ans, 12 % chez les 36-55 ans et 8 % chez les plus de 55 ans (respectivement 8 % et 21 %). Leur taux de participation aux scrutins nationaux atteint 96 % chez les plus âgés mais n'est que de 85 % chez les plus jeunes (figure). L'implication associative mesurée par la fréquence de la participation semble être un peu plus élevée chez ceux qui s'abstiennent le moins mais l'effet n'apparaît pas significatif, une fois pris en compte d'autres facteurs. Cela reste vrai si l'on se limite aux associations de défense d'une cause : groupement syndical ou professionnel, association de protection de l'environnement, association à but humanitaire et groupe religieux.

Le taux de participation aux élections nationales augmente avec l'investissement associatif

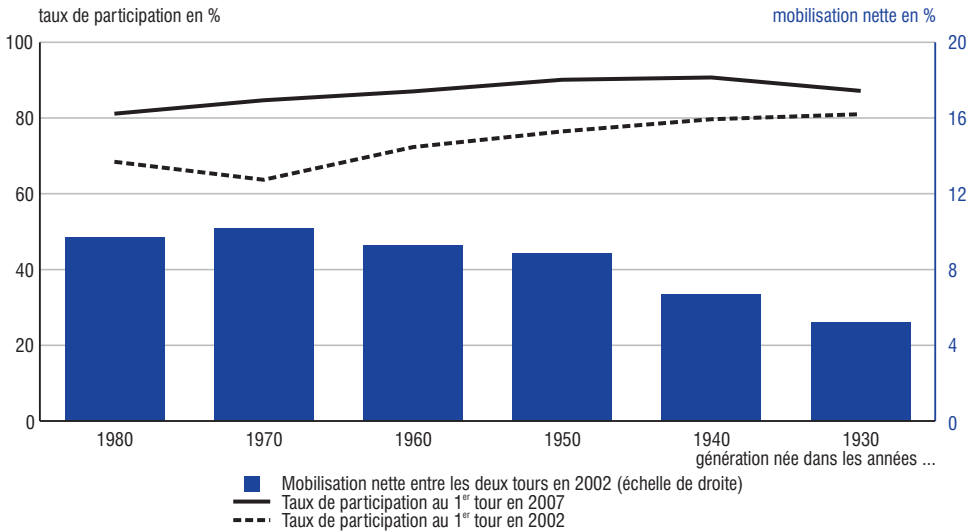


Champ : France métropolitaine, personnes de 19 ans ou plus et de nationalité française vivant en ménage ordinaire.

Note : participation au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 1995 pour les personnes enquêtées en 1996 ; participation au 1^{er} tour des élections législatives de 1997 pour les personnes enquêtées en 1998 ; participation au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 2002 pour les personnes enquêtées en 2003.

Source : Insee, dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV ; 1996, 1998, 2003).

5. Les jeunes se sont mobilisés à la présidentielle de 2007



Champ : France métropolitaine, ensemble des électeurs inscrits.

Définition : mobilisation nette : écart de taux de participation entre le 1^{er} et le 2nd tour de l'élection présidentielle de 2002.

Lecture : les personnes nées dans les années 1980 et inscrites sur les listes électorales sont 81 % à avoir voté au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 2007. En 2002, leur taux de participation au 1^{er} tour n'était que de 68 % ; ils s'étaient nettement plus mobilisés au 2nd tour : leur taux de participation avait augmenté de presque 10 points.

Source : Insee, enquêtes sur la participation électorale 2002-2004 et 2007.

Les élections présidentielles de 2002 et 2007 illustrent l'importance des enjeux. À chaque élection, une proportion du corps électoral vote au premier tour sans voter au second et vice-versa, avec une ampleur qui se compense plus ou moins. En 2002, 4 % des électeurs n'ont ainsi voté qu'au premier tour mais trois fois plus n'ont voté qu'au second, entraînant une hausse de 8 points de la participation nette. Comme le montre Jugnot (2007), cette sur-mobilisation particulière se retrouve amplifiée aux élections suivantes, marquant les élections de 2007 par la mémoire de 2002. Ainsi, les générations les plus jeunes, qui avaient voté moins que les autres au premier tour de l'élection présidentielle de 2002, se sont mobilisées davantage que les autres au second tour et se sont sur-mobilisées cinq ans plus tard, au point de se rapprocher du taux de participation de leurs aînés (figure 5).

L'importance des enjeux peut-être abordée de façon plus statistique en comparant différentes circonscriptions d'une même élection législative. Héran (1997) étudie ainsi la participation aux élections législatives de 1997, en utilisant les anticipations de résultats publiés par un grand quotidien national et un hebdomadaire. Il conclut à une mobilisation accrue quand l'issue est incertaine, tandis qu'une offre tronquée démobilise, la mobilisation étant plus forte au second tour en cas de triangulaire.

Ces résultats sont confirmés lorsqu'on met en relation² le taux de participation au second tour des élections législatives de 2007 au niveau communal, avec l'existence ou non d'une triangulaire au second tour dans la circonscription, l'ampleur de l'écart au premier tour entre les deux candidats arrivés en tête et l'ampleur de l'écart au second tour des élections législatives précédentes, celles de 2002 (toutes ces informations sont disponibles au ministère de l'Intérieur). Les informations qui caractérisent la commune ou sa population et qui sont susceptibles d'influencer le taux de participation d'après les analyses évoquées plus haut sont également prises en compte : en particulier l'appartenance de la commune à l'espace rural, à

2. À l'aide d'une régression linéaire.

un pôle urbain ou à un espace périurbain, la structure par âge de sa population, mais aussi le poids des fonctionnaires parmi ses habitants, la répartition entre les différents niveaux de diplôme ou entre les différentes catégories socioprofessionnelles. Le fichier national des électeurs de l'Insee permet de construire la pyramide des âges des électeurs inscrits commune par commune. Le recensement de 2006 fournit les autres caractérisations sociodémographiques. Les résultats de cette analyse montrent qu'une triangulaire a un impact positif statistiquement significatif sur le taux de participation, de même qu'un faible écart entre les deux candidats arrivés en tête au premier tour ou entre les deux candidats présents au second tour en 2002. Au contraire, un écart élevé pénalise la participation. L'importance de l'offre politique et de sa diversité, comme l'importance d'un enjeu électoral, sous la forme d'une incertitude sur le résultat final, sont donc des facteurs de mobilisation et sans doute d'abord pour ceux qui sont les plus éloignés d'une participation systématique : les plus jeunes et les moins diplômés, donc aussi les plus exposés sur le marché du travail. ■

Pour en savoir plus

- Blais A. et *alii*, « Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ? », *Élections Canada*, mars 2003.
 - Braconnier C. et Dormagen J.-Y., « La démocratie de l'abstention », *Folio actuel*, février 2007.
 - Clanché F., « La participation électorale au printemps 2002 », *Insee première* n°877, janvier 2003.
 - Desesquelles A., « La participation électorale au printemps 2004 », *Insee première* n°997, décembre 2004.
 - Dufau J.-P., « Rapport d'information sur l'inscription d'office des personnes âgées de dix-huit ans sur les listes électorales », *Rapport d'information* n°3314, Assemblée nationale, octobre 2001.
 - Febvre M., Muller L., « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee première* n°920, septembre 2003.
 - Héran F., « La double élection de 1995 : exclusion sociale et stratégie d'abstention », *Insee première* n°414, novembre 1995.
 - Héran F., « Les intermittences du vote, un bilan de la participation de 1995 à 1997 », *Insee première* n°546, septembre 1997.
 - Jugnot S., « La participation électorale en 2007 : la mémoire de 2002 », *Insee première* n°1169, décembre 2007.
 - Morin J., « La participation électorale d'avril 1988 à mars 1989 », *Données Sociales Insee*, 1990.
 - Verrier B., « Inscription sur les listes électorales, non inscription, mal inscription : enjeux démocratiques et pistes d'action », *La note de veille* n°49, Centre d'analyse stratégique, mars 2007.
-